

Syndicat des Forestiers Privés du Calvados et de la Manche

Caen, le 23 mars 2016

Correspondance à adresser au Président:
Daniel DUYCK
Chemin Barbey
14370 CHICHEBOVILLE
Tél.: 02 31 23 84 25
Mail: sfp14-50@orange.fr

« LE SAVIEZ-VOUS ? » 2016 - 4

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Les textes et les actions prévues par la loi d'avenir pour la forêt et la filière bois commencent à voir le jour, en particulier les accords interministériels pour le développement de la filière.

Le Plan national de filière a été signé le 8 mars dernier et devra être décliné en région. Pour ceux que cela intéresse, vous pourrez le parcourir. Il vous est adressé en annexe (2016 Plan national de filière).

Nous sommes attentifs à la traduction régionale qui en sera faite.

4 Révision du classement des cours d'eau (suite)

Pour connaître les cours d'eau recensés, il vous est possible de consulter la carte des cours d'eau dont il vous appartient de savoir la nature du classement qui peut vous affecter dans la gestion de votre forêt.

Réseau hydrographique Calvados et Manche, consulter : http://www.calvados.gouv.fr/bassins-hydrographiques-a4549.html

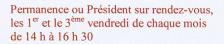
Mode d'emploi:

Il faut copier tout le lien sur votre navigateur internet (google ou autre), et faire la recherche (enter). On arrive sur la page « Bassins hydrographiques. En parcourant cette rubrique, on arrive à la carte des cours d'eau ; cliquer sur la carte. Pour arriver au détail, il faut agrandir et se déplacer au bon endroit. Pour ce faire cliquer dans le haut à droite **sur outils** et pointer sur le curseur de l'échelle et le déplacer vers le bas : la carte s'agrandit. Progressivement, agrandir et se déplacer pour se situer sur l'endroit qui vous intéresse.

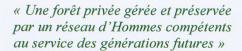
On peut aussi avoir sur cette carte les zones protégées et les zones Natura 2000. Pour cela cliquer dans le coin gauche en haut et cocher ou décocher les sujets qui vous intéressent.

NB : Cette carte est valable pour toute la Normandie et au-delà.

.../...



6 rue des Roquemonts - 14053 CAEN Cedex 4 Tél. : 02 31 47 22 47 - Fax : 02 31 47 22 60





Autres informations:

> Rémunération des notaires

L'arrêté du 26 février 2016 a fixé les tarifs réglementés des notaires pour la période allant du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2018. Toutefois, les anciens tarifs demeurent applicables aux prestations :

- effectuées avant le 1er mai 2016 ;
- dont la réalisation a donné lieu, avant le 1er mars 2016, au versement par le client d'un acompte ou d'une provision, ou à l'engagement par l'un des notaires intervenant de frais ou débours.

> Colloque de Bayeux

Comme chaque année le colloque de Bayeux de PROFESSIONSBOIS a été un succès.

Vous trouverez ci-joint une note qui résume les interventions. (Bayeux)

> Toujours des remous chez les exploitants forestiers

Le 10 mars 2016 le Syndicat de la Filière Bois vient d'être créé ; voir (Syndicat filière bois)

Assemblée générale du syndicat le 9 avril 2016 à Versainville près de FALAISE, inscrivez-vous et venez avec vos amis et voisins !

Bonne lecture.

Votre président,

Daniel DUYCK